

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrondissement d'Epinal

JEUDI 05 DECEMBRE 2024

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 00

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	15
Absents	4
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024 s'est réuni le **jeudi 5 décembre 2024 à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

M. Philippe RESCH a été nommé secrétaire de séance. Précédente séance : Cindy SIBILLE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. Mme AIME Elodie, 3 ^{ème} Adjointe	X			
5. M. MARCHAL Jean-Pierre, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. M. HENRY Denis, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. Mme SIBILLE Cindy, Conseillère Municipale	X			
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	X			
9. Mme TAVELLA Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale	X			
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale		X	E.GRMILLET	
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale		X	E.AIME	
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		X	J.HUREL	
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	X			
18. M. JEANPIERRE Eric, Conseiller Municipal	X			
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale		X	F.CHARMY	

Délibération n°2024/082

Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02

Tarifs municipaux : restauration scolaire

Monsieur le Maire explique que le prestataire Ozanam (CCAS de Cheniménil) augmente ses tarifs de repas à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette hausse des tarifs ne peut être absorbée par le budget communal déjà largement déficitaire sur le poste restauration scolaire. En effet, le prix de revient d'un repas enfant qui comprend le coût du repas, les charges de personnel, d'énergie et de matériel,

s'élèvera après cette augmentation à 10,65 € par enfant. En conséquence, il est proposé une augmentation de 0,20 € par repas et sur l'ensemble des tranches d'imposition.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

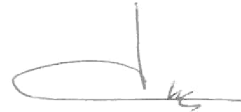
VOTE les tarifs municipaux ci-dessous.

	Cantine		
	Tarif QF -inf à 600 Forfait midi: repas + garderie	Tarif QF - entre 600 et 1000 Forfait midi: repas + garderie	Tarif QF - sup à 1000 Forfait midi: repas + garderie
Elèves Pouxoux	4,36 €	5,14 €	5,32 €
Elèves Jarménil	4,16 €	4,94 €	5,12 €
<i>Participation de la commune de Jarménil</i>	2,45 €	2,45 €	2,45 €
Elèves extérieurs	8,61 €	9,11 €	9,21 €

PRECISE que l'application de ces tarifs est conditionnée par le vote de la même délibération par la commune de Jarménil.

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

PRECISE qu'en cas de commande hors délai, c'est-à-dire après le jeudi à 9h de la semaine précédente, le tarif du forfait midi (repas + garderie) sera majoré de 20%.



Jean-Louis THOMAS

Jean-Louis THOMAS
2024.12.10 09:49:17 +0100
Ref:7769139-11659374-1-D
Signature numérique
le Maire